



Concours international de lutherie et de sonorité

VioloncellenSeine 2016

**Organisé par l'Association Française du Violoncelle
en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris**

du 1^{er} au 4 décembre 2016

Directeur du concours : Raphaël PIDOUX

Coordinatrice : Fabienne RINGENBACH

PRINCIPE

Ce concours a pour but de désigner plusieurs instruments dignes d'intérêt tant sur le plan de la lutherie que sur celui de la sonorité.

RÉCOMPENSES

Chaque membre du jury (luthiers et violoncellistes) désigne trois instruments qu'il souhaite défendre lors d'une finale publique au cours de laquelle les violoncelles choisis sont joués.

Tous les finalistes reçoivent au minimum un certificat.

A l'issue de la finale, chaque membre du jury décerne son «Coup de Cœur» à un violoncelle en lui donnant son nom.

Le public ainsi que les membres de l'AFV procèdent de même par vote.

En l'absence d'un système de notation, la nature subjective de ces récompenses n'est pas niée, sachant néanmoins que la qualité des jurés n'est pas contestable au vu de leurs cursus et de leur notoriété.

Seront donc attribués des «Coups de Cœur luthier», des «Coups de Cœur musicien», un «Coup de Cœur du public», et un «Coup de Cœur AFV 2016».

Il peut donc y avoir autant d'instruments primés que de membres du jury. Il est également possible qu'un violoncelle soit couronné de plusieurs «Coups de Cœur».

CONDITIONS

Pour sa quatrième édition, ce concours concerne des violoncelles « modernes ». Les modèles en copie d'ancien, inspirés de, ou bien encore les créations et les innovations éventuelles sont acceptés. Toutes les qualités de vernis sont autorisées. Chaque concurrent peut déposer plusieurs instruments sous réserve d'en avertir à l'avance la coordinatrice et à condition que le nombre total de violoncelles inscrits au concours soit inférieur à soixante.

RÉCEPTION DES INSTRUMENTS

Les violoncelles sont de préférence confiés «en main propre» à la coordinatrice le **mercredi 30 novembre** 2016 au CRR, 14 rue de Madrid, 75008 Paris, de 14 heures à 20 heures.

A titre exceptionnel, les instruments peuvent être envoyés ou déposés **entre le 21 et le 30 novembre** 2016 dans l'atelier de Jean BÉJUY, situé 69 rue de Rome, 75008 Paris.

Un certificat de dépôt sera signé et daté lors de la réception des instruments qui devront être accompagnés d'un jeu de cordes de rechange.

Aucun archet ni autre objet ne devra se trouver dans les étuis ou les housses.

Tout instrument confié en dehors de ces dates sera refusé.

ANONYMAT

Les instruments pourront être signés par leurs auteurs mais cette signature (manuscrite, étiquette, marque au fer..) sera masquée afin qu'aucun signe visible (intérieur ou extérieur) ne puisse nuire à la règle de l'anonymat. Le non respect de cette règle entraînerait l'éviction de l'instrument.

A leur réception, les instruments se verront attribuer un numéro qu'ils conserveront. L'auteur et le numéro de son violoncelle seront inscrits sur un registre et gardés secrets tout le temps du concours. Ils ne seront communiqués qu'à l'issue de la finale afin d'attribuer les différents « Coups de Cœur ».

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, d'un montant de **80€** (quatre-vingt euros) par candidat et par instrument présenté sont payables à l'inscription, un reçu sera remis au luthier. La date limite pour les inscriptions et le paiement des frais est fixée **au 30 novembre 2016**.

Les courriers doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Association Française du Violoncelle
chez Michel ORIANO
2 rue Jacques Cœur
75004 Paris

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'A.F.V.

Pour un paiement par virement, voici les coordonnées bancaires de l'Association Française du Violoncelle :

Banque : BNP Paribas
Agence Paris Charonne
173 boulevard Voltaire
75011 PARIS

n° de compte : 30004 - 00365 - 00010030111 - 48
Code IBAN : FR 76 3000 4003 6500 0100 3011 48
Code BIC : BNPAFRPPBY

Par précaution, lors de toute inscription, il est recommandé d'avertir en parallèle la coordinatrice par mail : fabienneringenbach@wanadoo.fr

JURY

Le jury du concours se compose de quatre violoncellistes et trois luthiers : Simeone MORASSI, Isabelle WILBAUX et Guy COQUOZ. Les candidats seront informés ultérieurement des noms des violoncellistes de ce jury actuellement en cours de constitution. Les décisions du Jury sont irrévocables.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- Premier tour : une présélection lutherie le jeudi 1er décembre 2016 élimine les instruments trop éloignés du niveau requis déterminé par le jury, sans contestation possible.

- Deuxième tour : à l'issue d'observations minutieuses et individuelles de la part des jurés luthiers, d'essais de jeu par chacun des violoncellistes jurés, chaque membre du jury choisit trois violoncelles qui lui paraissent dignes d'être mis en lumière. Tous les instruments ainsi sélectionnés lors de ce tour reçoivent un certificat.

- Finale : les violoncelles sélectionnés sont joués par des musiciens professionnels extérieurs au jury, lors d'une audition finale publique le samedi 3 décembre 2016. Le public ainsi que les membres de l'AFV désignent par vote leurs instruments favoris.

Les jurés délibèrent ensemble de leur côté et décernent chacun leur "Coup de Cœur". L'anonymat est levé à la fin des délibérations.

Dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, l'organisation du concours se réserve le droit de modifier les modalités de celui-ci. Les organisateurs s'engagent à informer les candidats en temps et en heure des dispositions adoptées.

REMISE DES «COUPS DE CŒUR »

La remise des récompenses se déroulera le samedi 3 décembre 2016 après-midi, au Conservatoire à Rayonnement Régional, 14 rue de Madrid, 75008 Paris.

Chaque instrument primé sera joué lors d'un concert le dimanche matin 4 décembre 2016 au même endroit.

EXPOSITION DES INSTRUMENTS

Tous les violoncelles présentés au concours seront exposés le dimanche 4 décembre 2016 après-midi au Conservatoire. Le public pourra alors essayer les instruments sous la responsabilité des luthiers présents et de l'organisation le cas échéant. La présence des membres du jury ainsi que des candidats est vivement souhaitée à cette occasion.

Après la finale, les instruments primés sont marqués de signes distinctifs provisoires afin de mieux les identifier.

RETOUR DES INSTRUMENTS

Un des buts de ce concours étant de mettre les violoncelles à disposition des musiciens afin qu'ils soient vus et essayés, les luthiers concurrents s'engagent à laisser leurs instruments jusqu'au dimanche 4 décembre 2016, 18 heures, à l'issue de l'exposition publique. Les violoncelles leur seront alors restitués par l'organisation, de 18 à 20 heures.

Les instruments à réexpédier devront être accompagnés des formulaires de retour remplis ainsi que du paiement des frais occasionnés par le transport de renvoi.

En l'absence de ces pièces, les instruments seront conservés par l'Association Française du Violoncelle pendant un an. Si un instrument n'est pas récupéré pendant ce temps, il sera offert à une association impliquée dans la pratique instrumentale.

ASSURANCE

Chaque concurrent doit assurer son instrument à ses frais pendant la durée du concours, sachant qu'à réception les violoncelles sont stockés dans un local sécurisé jusqu'à l'exposition publique dont l'entrée et la sortie sont surveillées. Les candidats acceptent que l'organisation du concours fasse appel à un professionnel reconnu pour procéder, si cela est nécessaire, à des recollages ou à des petites réparations afin que l'instrument ne soit pas éliminé pendant le déroulement du concours.

Certains points restent à préciser, les luthiers inscrits seront informés au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation de cet événement.

Un site concernant « VioloncellenSeine » est mis en place, il sera actualisé : violoncellenseine.fr

Par ailleurs, une adresse mail réservée aux luthiers leur permet de contacter Fabienne Ringenbach qui assure le lien entre l'AFV et les candidats au concours de lutherie : lutherie@violoncellenseine.fr